Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 031-263101032-20260413-01130426-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE G[illegible]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE BR[illegible]

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents :12
Ont donné pouvoir : 1
Date de convocation : 7 Avril 2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Bruguières, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Le Président.

Présents : Mmes CAZAUX, CHABOSI, DOLIQUE, FARRET, JOYEUX, MARTIN-RIVALS, PERNEY, RAPAIN, RIBOUCHON, VELOUPOULE, M. EVEILLARD, SIGU

Ont donné procuration : Mme MESTHE a donné procuration à M. SIGU

Excusés :

1. Installation du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Président expose des motifs l'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal, qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

L'article R.123-8 du même code prévoit l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin secret de liste à un seul tour, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- Les six membres élus par délibération du conseil municipal en date du 21 Mars 2026 pour représenter la Ville au C.C.A.S sont :

Mme VELOUPOULE, Mme CAZAUX, Mme DOLIQUE, Mme MARTIN-RIVALS, M. EVEILLARD et Mme PERNEY

- Les six membres nommés par le Maire par arrêté municipal du 7 avril 2026 sont :

-Mme JOYEUX et Mme RAPAIN représentantes de l'association de l'UDAF 31 ;

-Mme FARRET représentante des associations de retraités et de personnes âgées,

-Mme CHABOSI représentante des personnes handicapées,

-Mme MESTHE représentante d'association humanitaire,

-Mme RIBOUCHON représentante d'association relative à la santé.

Monsieur le Président déclare les membres du C.C.A.S désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

➔ **ADOPTE**
Résultats du vote : Unanimité

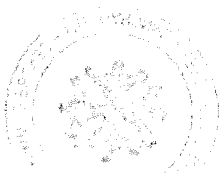
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - HTE GARONNE - DE BRUGUIERES

Formalités de publicité
Effectuées le :

Publié le : 16/04/2026 11:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/58938

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 031-263101032-20260413-01130426-DE



Publié le : 16/04/2026 11:03 (Europe/Paris)
Collectivité : Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/58938